



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Algerie

Question écrite n° 41624

Texte de la question

M. Pierre Bernard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'état déplorable des cimetières français et plus largement européens en Algérie. Pour faciliter leur entretien, il a été envisagé de regrouper certains cimetières. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles opérations de regroupement ont été menées à terme.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le regroupement d'une dizaine de cimetières français, envisagé dès 1993 en liaison avec l'association In Memoriam, pour lequel des crédits substantiels avaient été mis en place auprès de nos postes consulaires, a été ajourné en raison de la situation en Algérie. En effet, à l'issue de la phase administrative du projet (recueil des autorisations, démarches officielles auprès des autorités algériennes, information des familles), les opérations matérielles de regroupement n'ont pu avoir lieu. Depuis lors, l'extrême tension qui s'est maintenue dans le pays a conduit, après la fermeture de notre consulat général à Constantine, à la mise en sommeil de nos deux consulats généraux d'Oran et d'Annaba en février 1995. De ce fait, l'ensemble de notre activité consulaire en Algérie n'est plus suivie que par le seul consulat général de France à Alger, dont le personnel est soumis à des consignes de sécurité particulièrement strictes, qui excluent tout déplacement à l'intérieur du pays. Aussi n'apparaît-il pas possible pour l'heure, sans faire courir des risques majeurs à nos agents, de pourvoir à l'entretien des cimetières français d'Algérie. Notre poste demeure cependant prêt, dès que les conditions locales de sécurité le lui permettront, à reprendre avec l'association In Memoriam les opérations de regroupement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41624

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4039

Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4578